



# Le Tour de France de la Clause Sociale



## Rencontre régionale Occitanie

Jeudi 8 décembre 2022

Stade de la Mosson,  
Montpellier

# Introduction de la rencontre régionale

Introduction de la rencontre régionale

**Emmanuel GUILLERMO**

Directeur de la Mission territoriale Mosson  
Cévennes,  
Montpellier Méditerranée Métropole



Introduction de la rencontre régionale

**Nicolas HESSE**

Secrétaire général pour les Affaires  
régionales d'Occitanie



# Présentation du Tour de France de la clause sociale

# Présentation du Tour de France de la clause sociale

**Lucie BECDELIEVRE**

Déléguée générale de l'Alliance Villes Emploi



# Présentation du Tour de France de la clause sociale

- **Contexte** : pourquoi avons-nous mis en place ce projet ?
- **Projet porté par Alliance Villes Emploi**
- **En partenariat avec** :
  - La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)
  - Le Ministère de la Transition écologique et solidaire (DHUP)
  - L'Union sociale pour l'habitat (USH)
- **Soutenu par** :
  - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
  - L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)
  - La Banque des Territoires (CDC)



# Objectifs du Tour de France de la clause sociale

- **Contribuer à la meilleure prise en compte de l'insertion** dans les projets déployés au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- **Intégrer la dimension "insertion" dans les projets de rénovation urbaine (PRU)** et autres grands projets menés dans les QPV
- **Développer une culture commune** à tous les professionnels intervenant dans l'écosystème de la clause sociale
- **Contribuer à la bonne réalisation des ambitions** en matière d'insertion dans ces projets, tant quantitativement que qualitativement (intégration des habitants des QPV concernés notamment)





# Programme de la rencontre régionale Occitanie

- 10h30-11h35**      **Table ronde « Une organisation régionale pour répondre aux objectifs nationaux sur l'achat durable »**
- Nadir HAOUAT, Chargé de mission Développement économique du pôle Ville productive et créative, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
  - Jérôme DORMOY, Chef de projet et Expert clause sociale, Alliance Villes Emploi
  - Manuel RUSSIUS, Responsable de l'Unité Réseaux d'Emplois Inclusifs, DREETS Occitanie
  - Alexandre GASPARIAN, Directeur, Plateforme régionale des achats de l'Etat
  - Edouard GUERREIRO, Délégué général, Toulouse Métropole Emploi
  - Blandine MENARD, Responsable de projet achat responsable RES'OCC, Synéthic
- 11h40-12h00**      **Présentation du Marché de l'Inclusion**
- Lise COMBES, Déléguée régionale adjointe, Fédération des acteurs de solidarité Occitanie et représentante pour l'IRIO
  - Sofiane ZEKRI, Responsable de l'animation et du déploiement du Marché de l'Inclusion, Beta.Gouv
- 12h00-12h30**      **Questions / Réponses**
- 12h30-13h30**      **Déjeuner** (prévu par les organisateurs)
- 13h30-14h00**      **Table ronde « L'emploi et l'insertion dans les quartiers prioritaires »**
- Sabah BOUGUERN, Cheffe de projet, Montpellier Méditerranée Métropole
  - Noga RAVIV, Chargée de projet Emploi et Référente Cité de l'emploi, Toulouse Métropole
  - Monia AMALLAL, Coordinatrice de la Cité de l'emploi, Toulouse Métropole
- 14h00-16h15**      **Ateliers thématiques**
- 16h30**              **Conclusion** : Clara GIMENEZ, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole déléguée à la Politique de la Ville et Cohésion sociale et Conseillère municipale de Montpellier



# Table ronde « Une organisation régionale pour répondre aux objectifs nationaux sur l'achat durable »

# Table ronde « Une organisation régionale pour répondre aux objectifs nationaux sur l'achat durable »

## **Nadir HAOUAT**

Chargé de mission Développement économique du pôle Ville productive et créative, ANRU

## **Jérôme DORMOY**

Chef de projet et Expert clause sociale, Alliance Villes Emploi

## **Manuel RUSSIUS**

Responsable de l'Unité Réseaux d'Emplois Inclusifs, DREETS Occitanie

## **Alexandre GASPARIAN**

Directeur, Plateforme régionale des achats de l'Etat

## **Edouard GUERREIRO**

Délégué général, Toulouse Métropole Emploi

## **Blandine MENARD**

Responsable de projet achat responsable RES'OCC, Synthic

## Animatrice

## **Lucie BECDELIEVRE**

Déléguée générale, Alliance Villes Emploi



# Table ronde « Une organisation régionale pour répondre aux objectifs nationaux sur l'achat durable »

## L'ANRU : de quoi on parle ?

### Qu'est ce que l'ANRU ?

- Création en 2003 par la Loi Borloo
- « Guichet unique » de financement national
- Plusieurs programmes : PNRU, PNRQAD, PIA, Quartiers Fertiles, etc.



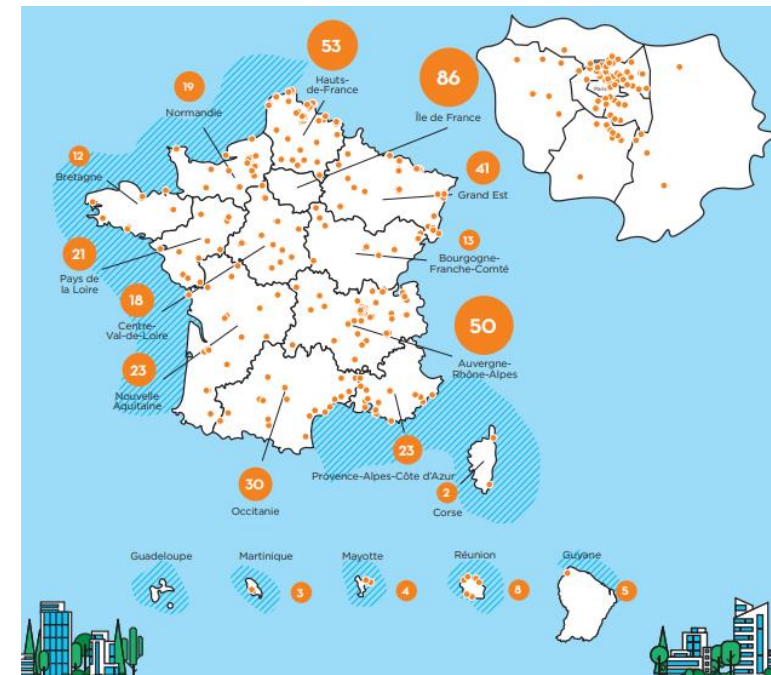
### NPNRU (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine)

**450** quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

**5** millions d'habitants concernés,

**15** milliards d'euros de concours financiers ANRU,

**50** milliards d'euros d'investissement



Carte des projets validés au 30 juin 2021

# Table ronde « Une organisation régionale pour répondre aux objectifs nationaux sur l'achat durable »

## PNRU : quel bilan pour l'insertion ?

### PNRU – Bilan insertion national en quelques chiffres

- 25 millions d'heures d'insertion réalisées (données 2016)
- 63 000 bénéficiaires (majoritairement issus de ZUS)
- Héritage fort sur les territoires (création de l'ingénierie, guichets uniques, généralisation des objectifs)
- Des limites (homogénéité et origines des publics, peu de réalisations dans le cadre GUP)



# Table ronde « Une organisation régionale pour répondre aux objectifs nationaux sur l'achat durable »

## Le Bilan de l'insertion sur le PNRU et les projections sur le NPNRU en Occitanie

### PNRU – Bilan Occitanie

15 projets PNRU et 15 Plans Locaux d'Application de la Charte d'Insertion

**953 368 heures d'insertion réalisées** (enquête sociale 2016)

Autant d'heures en intérim d'insertion qu'en embauches directes

**5 850 bénéficiaires** des objectifs d'insertion

Des postes de facilitateurs portés par les PLIE, Maisons de l'Emploi et les agglomérations

Des axes de progrès sur la représentativité des habitants de ZUS (1/3 pour 2/3 au niveau national) et des femmes (2 % contre 10%)

### **NPNRU en Occitanie en quelques chiffres**

**34 projets NPNRU**  
d'intérêt national ou régional

**2 580 861 000€**  
d'investissements prévus  
(novembre 2022)

Plus de **80 maîtres d'ouvrage** engagés

Estimation de **1,6 M d'heures d'insertion**  
prévisionnelles (sur les investissements)

# Table ronde « Une organisation régionale pour répondre aux objectifs nationaux sur l'achat durable »

**NPNRU : quels sont les objectifs ?** ⇒ **Objectifs : visant prioritairement les publics QPV** (loi n°2003 \_ 701 et N°2014 – 173)



**au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des investissements (y compris sur la partie ingénierie)**

- Objectifs définis au moment de la convention et ajustés lors du lancement des opérations en fonction du coût réel.



**au moins 10 % des heures travaillées dans les marchés liés à la gestion urbaine de proximité**

- Démarche et méthodologie définies dans la convention
- Objectifs définis en cours de convention en lien avec le projet de gestion.



**des embauches liées à l'ingénierie, le fonctionnement ou l'accompagnement du projet urbain**

- Méthodologie définie au moment de la convention pour ouvrir les recrutements liés au projet urbain à des candidats issus de QPV.



**des objectifs qualitatifs locaux chiffrés sur tous les types d'objectifs**

- Objectifs fixés au moment de la contractualisation
- Objectifs collectifs sur l'ensemble de la convention.

# Table ronde « Une organisation régionale pour répondre aux objectifs nationaux sur l'achat durable »

## NPNRU : quels sont les grands enjeux ?

### Favoriser la mise en place de parcours qualitatifs pour les bénéficiaires

- Placer la structure en charge des objectifs (les **facilitateurs**) **au cœur du dispositif** dès l'amont des opérations et marchés de gestion
- Appuyer la **mobilisation des crédits de la formation professionnelle** en lien avec les parcours des bénéficiaires (en lien notamment avec les régions)
- Accompagner le **recours aux structures inclusives** (SIAE et STPA) sur l'ensemble du projet urbain et de la gestion
- Veiller à la détermination et la **réalisation locale des objectifs qualitatifs**
- Appuyer la **mobilisation des dispositifs de la politique de la Ville** (Cité de l'emploi, ...) et du **droit commun** (emplois francs, PIC, ...)

### Développer et mieux valoriser les réalisations sur la gestion urbaine de proximité

- Veiller à la **détermination d'une méthodologie** de mise en place d'objectifs sur ces actions
- Accompagner la mise en place d'une **gestion prévisionnelle des achats** liée à une **gestion prévisionnelle territoriale des emplois et compétences**.
- **Diversifier les segments d'achats** et donc les publics visés
- **Pérenniser la mise en place d'objectifs** à la suite des chantiers NPNRU et l'acculturation des maîtres d'ouvrage à l'introduction d'objectifs sur ces marchés.



# Présentation du Marché de l'inclusion

## **Lise COMBES**

Déléguée régionale adjointe,  
Fédération des acteurs de  
solidarité Occitanie et  
représentante pour l'IRIO

## **Sofiane ZEKRI**

Responsable de l'animation et  
du déploiement du Marché de  
l'Inclusion,  
Beta.Gouv

## Qu'est-ce que l'IAE ?

« L'insertion par l'Activité Economique a pour objet de permettre à des *personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières*, de bénéficier de contrats de travail, en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Elle met en œuvre des *modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement*. Elle associe étroitement un accompagnement social et une activité économique pour permettre à ces publics leur remotivation, leur requalification et leur accès ultérieur au marché du travail.

[...] L'IAE, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires".

Article L5132/1 du Code du Travail

(modifié par la Loi N°2008/1249 du 01/12/2008 – Article 20, relative au RSA et aux politiques d'insertion).

Les structures d'insertion par l'activité économique ont pour dénominateur commun l'utilisation du support travail comme outil de réinsertion des personnes. Elles ont toutes la même finalité mais se différencient sur le plan de leur activité économique et sociale.

## Qu'est-ce que l'IAE ?

### L'IAE en chiffres (fin 2019)

134 300 salariés

82 700 emplois en équivalents temps plein (ETP)

Dans 3 843 structures, les salariés de l'IAE travaillent surtout :

- dans des ateliers et chantiers d'insertion (ACI, 39 %),
- des associations intermédiaires (AI, 39 %),
- mais aussi dans des entreprises d'insertion (EI, 12 %)
- et de travail temporaire d'insertion (ETTI, 10 %).

Les salariés en insertion sont :

- hommes (63 %),
- des demandeurs d'emploi de longue durée avant leur embauche (56 %)
- et des personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au bac (80 %).

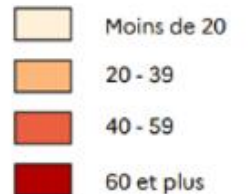
### En Occitanie

414 structures conventionnées en 2021

23 500 salariés



Nombre de structures par département :



## L'IRIO Occitanie

L'Inter Réseaux de l'IAE en Occitanie (IRIO) réunit l'ensemble des réseaux nationaux en région avec des acteurs locaux .

Il marque une envie et une habitude de de travailler ensemble avec pour objet :

- Mettre en œuvre une politique commune aux réseaux de l'IAE en Occitanie, mettre en place des actions communes au service de leurs adhérents, assurer une représentation commune et travailler avec les institutions publiques dans le champ de l'IAE
- Être en capacité d'initier ou de répondre à des propositions d'actions opérationnelles.
- Il déploie ainsi depuis plusieurs années la Plateforme de Professionnalisation qui met en oeuvre des actions de formation longues et courtes au bénéfice des salariés permanents ou en parcours de l'ensemble des SIAE de la Région Occitanie

## L'intérêt de la clause sociale pour les SIAE

Toutes les structures de l'IAE ont potentiellement vocation à se positionner sur les marchés publics :

- soit en répondant seules ou en cotraitance aux appels d'offres des donneurs d'ordre (accès direct).
- soit en proposant une offre de biens et / ou de services aux entreprises attributaires de marchés publics ou en mettant à disposition leur personnel (accès indirect)

## L'intérêt de la clause sociale pour les SIAE

### L'UTILITE SOCIALE DE LA CLAUSE

- Construire des parcours d'insertion
- Favoriser l'accès à l'emploi

### LES CLAUSES SOCIALES D'INSERTION : UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DES SIAE

Les clauses sociales dans la commande publique sont une opportunité pour les SIAE de :

- diversifier leurs ressources,
- être un levier pour la qualité des parcours des salariés en insertion (formations, acquisition de compétences socioprofessionnelles),
- nouer des partenariats avec des entreprises classiques en cas de sous-traitance ou de mise à disposition de personnel,
- professionnaliser leur approche commerciale et leur organisation.

## L'intérêt de la clause sociale pour les SIAE

Dans le cadre des marchés avec clauses sociales, les SIAE ont donc une réelle plus-value sociale leur objectif majeur étant de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles particulières.

**L'accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion** est donc au coeur de leur mission sociale, mission qu'elles développent dans un cadre entrepreneurial puisqu'elles s'inscrivent le plus souvent dans le champ concurrentiel.

**Ainsi, elles peuvent proposer aux acheteurs professionnels des prestations compétitives et de qualité.**

# Les SIAE et la clause sociale



## Contact

**Lise COMBES**  
**FAS Occitanie**  
lise.combes@fe  
deration.org





# Questions-Réponses

# Présentation du programme de l'après-midi

**14h00-15h00**

**Atelier d'une heure au choix**

**A. Innover avec la clause sociale**

**B. Favoriser l'accès des structures de l'IAE à la commande publique**

**C. Diversifier les outils et les pratiques pour développer l'accès des structures de l'ESS à la commande publique**

**15h15-16h15**

**Atelier d'une heure au choix**

**D. Mettre en place une démarche d'achats socialement et écologiquement responsable**

**E. Sécuriser les structures inclusives dans leurs relations aux donneurs d'ordre et entreprises**

**F. Repérer et mobiliser les habitants des QPV dans le cadre de la clause sociale**

**16h30**

**Conclusion**

- Clara GIMENEZ, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole déléguée à la Politique de la Ville et Cohésion sociale et Conseillère municipale de Montpellier



Déjeuner

# Table ronde « L'emploi et l'insertion dans les quartiers prioritaires »

# Table ronde « L'emploi et l'insertion dans les quartiers prioritaires »

## **Sabah BOUGUERN**

Cheffe de projet, Montpellier  
Méditerranée Métropole

## **Noga RAVIV**

Chargée de projet Emploi et  
Référente Cité de l'emploi,  
Toulouse Métropole

## **Monia AMALLAL**

Coordinatrice de la Cité de l'emploi,  
Toulouse Métropole

# Ateliers thématiques

# Atelier A : Innover avec la clause sociale

## **Sylvia FIGUEIREDO**

Facilitatrice des clauses sociales,  
Montpellier Méditerranée Métropole

## **Karine BREGUIBOUL**

Facilitatrice des clauses sociales,  
PLIE Est Héraultais

## **Julien SANGRADOR**

Responsable des Affaires Juridiques et de  
la Commande Publique,  
Agglomération du Pays de l'Or

## **François COSNIER**

Responsable commercial,  
Management Méthodologie Hygiène

Animateur :

## **Jérôme DORMOY**

Chef de projet et Expert clause sociale, Alliance Villes Emploi

# Atelier A : Innover avec la clause sociale

## Qu'est ce qu'un Plan de Progrès ?



Le plan progrès se présente comme un outil adapté qui d'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et d'innovation.

- Recherche de solutions opérationnelles de nature à améliorer l'efficacité de l'achat
- Incite les parties à mener des expérimentations, à développer des méthodes, des techniques

Il bénéficie à tous les acteurs de l'achat.



# Atelier A : Innover avec la clause sociale

## Qu'est ce qu'un Plan de Progrès ?

### Caractéristiques

Le plan progrès prend la forme d'une clause pouvant conduire les parties à renégocier périodiquement certains termes et conditions d'exécution du marché

### Conditions et mise en œuvre

- 1 seul attributaire
- Marché pluriannuel
- Marché récurrent
- Montant du marché conséquent



# Atelier A : Innover avec la clause sociale

## Exemples d'intérêts pour les parties

Pour l'acheteur	Pour le titulaire
Améliorer la performance globale du service rendu	Améliorer la performance globale de sa prestation
Disposer d'une meilleure connaissance des contraintes de l'opérateur	Permettre l'expérimentation
Engager une dynamique d'amélioration continue	Bénéficier des gains générés par cette démarche
Bénéficier d'économies générées par cette démarche	Construire une relation commerciale apaisée
Développer la dimension collaborative de la relation contractuelle	Mieux appréhender le fonctionnement et les contraintes de l'acheteur



# Atelier A : Innover avec la clause sociale

## Le point de vue du donneur d'ordre : l'Agglomération du Pays de l'Or



Pourquoi avoir eu recours au plan progrès ?

- Volonté politique d'insérer des clauses environnementales et sociales dans ces achats,
- Politique d'achats socialement responsables
- Soucis de la santé au travail (salariés, prestataires...)

### Objectifs

Marché d'entretien du siège de la collectivité

- Souhait de la collectivité de faire l'entretien de ces locaux à l'eau (peu de prestataires sur ce créneau),
- Limitation de l'utilisation de produits chimiques

### Réponse

Benchmark

Conseil et appui du facilitateur

➡ Le plan progrès apparaît comme la solution pour évoluer sur les pratiques et atteindre ces objectifs



# Atelier A : Innover avec la clause sociale

## Du point de vue de l'entreprise attributaire : Management Méthodologie Hygiène

1<sup>ère</sup> expérience pour l'entreprise dans le cadre d'un marché public

Quels Intérêts de l'entreprise pour ce plan progrès ?

- Répond aux préoccupations de l'entreprise au niveau environnemental
- Au niveau social, implique les salariés dans la démarche (souvent oubliés dans les marchés)
- Permet de travailler sur les compétences et le bien être des salariés
- Permet une réflexion METIER (les pratiques, méthodologie de travail...)
- Permet de faire évoluer le cadre et la rédaction des futurs marchés (prise en compte des évolutions, des besoins et des contraintes de chaque partie)

Point de vigilance

Le rôle de chacun dans les actions proposées, le suivi et le contrôle (indicateurs, tableau de suivi...)

# Atelier A : Innover avec la clause sociale

## Exemple de plan progrès : Définition des critères et axes d'amélioration

Pour le volet social - Axes de progrès

- ✓ Accroître la part de travail des personnes en insertion par l'augmentation du volume d'heure confiées à ces personnes dans le cadre du marché
- ✓ Accroître la dimension qualitative des dispositions sociales inscrites au marché (ex : formation des publics cibles, acquisition de nouvelles compétences, diversification des profils...)

Objectifs	Indicateurs	Actions
Permettre aux salariés par le biais de la formation, d'accroître le nombre d'heures travaillées, d'accéder à d'autres activités de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nombre de personnes formées</li><li>▪ Type de formation</li></ul>	35h de formation / an / salarié recruté
Sensibilisation aux eco-gestes		
Sensibilisation aux métiers de l'entretien	Nombre de personnes sensibilisées	Visite entreprise / site d'intervention Informations collectives / présentation des métiers



# Atelier A : Innover avec la clause sociale

## Exemple de plan progrès : Définition des critères et axes d'amélioration

Pour le volet environnemental - Axes de progrès

- Restreindre l'impact environnemental
- Supprimer les emballages plastiques
- Réduire l'utilisation de l'eau
- Réduire l'utilisation de produits chimiques

Objectifs	Indicateurs	Actions
Réduction des produits chimiques	Différence de quantité utilisée pour un nettoyage manuel (seau) et l'utilisation d'une machine à vapeur	Utilisation de machine à vapeur d'eau ou proposition d'alternative, test sur des zones au cours de l'année 2022
Rationner la consommation en eau		
Optimisation de la collecte des points d'apports volontaires	Respect des consignes de tri	Organisation de la collecte des déchets triés
Consommation des écoproduits	Nombre et type de produits commandés pour la prestation	Décrire et lister les produits qu'il sera possible de réduire ou remplacer par des éco produits



# Atelier A : Innover avec la clause sociale

## Exemple de plan progrès : Définition des critères et axes d'amélioration

Pour le volet technique - Axes de progrès

- Améliorer la qualité d'un service
- Augmenter la satisfaction des utilisateurs
- Optimiser la fiabilité d'un système

Objectifs	Indicateurs	Actions
Améliorer la satisfaction des usagers	Résultats de l'enquête à 6 mois d'intervention	Mini questionnaire à l'attention des agents de la collectivité

# Atelier A : Innover avec la clause sociale

## Exemple de plan progrès : Définition des critères et axes d'amélioration

Pour le volet financier - Axes de progrès

- Réduction des coûts de la prestation

Objectifs	Indicateurs	Actions
Rétribution de 70% sur l'économie d'eau	Quantité d'eau utilisée par seau, nbre de seaux utilisés pour le nettoyage manuel	Décrire les actions mises en place pour atteindre cet objectif (matériel utilisé, sensibilisation des agents...)
Diminution de l'utilisation des produits chimiques	Part utilisée des produits par rapport à l'année de référence N	Réduire progressivement l'utilisation de produits chimiques, utilisation de nouveaux procédés à base d'eau
Diminution du consommable sanitaire	Quantité de consommables utilisés	Action de réduction de consommable, Fiabilité distributeur en place, mesurer qté /personnel
Diminution du consommable de sacs poubelles (éliminer les poubelles dans les bureaux)	Quantité de sacs utilisés	Diminuer la quantité de sacs poubelles, Action environnementale, économique et financier



# Atelier B : Favoriser l'accès des structures de l'IAE à la commande publique

## **Esther GARCIA**

Facilitatrice des clauses sociales,  
Conseil départemental des Hautes-  
Pyrénées

## **Frédéric FONTON**

Délégué Occitanie,  
Mouvement des Régies

Animatrice :

## **Lucie BECDELIEVRE**

Déléguée générale, Alliance Villes Emploi

# Atelier C : Diversifier les outils et les pratiques pour développer l'accès des structures de l'ESS à la commande publique

## **Blandine MENARD**

Responsable de projet achat responsable  
RES'OCC,  
Synéthic

## **Olivier SALAS**

Facilitateur des clauses sociales,  
Conseil départemental de l'Hérault

## **Karim ZERGUIT**

Chargé de développement d'affaires inter  
filiales ESS,  
CRESS

Animatrice :

## **Pauline DEHANI**

Consultante et formatrice achats responsables,  
Alliance Villes Emploi

# Atelier C : Diversifier les outils et les pratiques pour développer l'accès des structures de l'ESS à la commande publique

## Le marché réservé à l'ESS

- Un cadre juridique contraignant qui explique la rareté des expériences pratiques
- Des leviers périphériques à mobiliser pour soutenir l'ESS dans le cadre de la commande publique

# Atelier C : Diversifier les outils et les pratiques pour développer l'accès des structures de l'ESS à la commande publique

**Ce que prévoit le code de la commande publique :** Un marché ou des lots d'un marché, quelle que soit leur valeur estimée, peuvent être réservés, s'ils portent exclusivement sur des services de santé, sociaux ou culturels, aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (EES) (articles L. 2113-15 et L. 2113-16 du CCP).

## Conditions :

- La durée du marché réservé ne peut être supérieure à trois ans, et
- Le titulaire ne doit pas avoir été attributaire du même marché durant les trois années précédant le marché en question.

**Les entreprises de l'ESS visées par cette réservation :** Définies par l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS, et par le décret n° 2015-858 du 13 juillet 2015 relatif aux statuts des sociétés commerciales ayant la qualité d'entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Les cinq structures de l'économie sociale et solidaire (ou familles) sont les suivantes :

- Les associations, régies par la loi 1901,
- Les fondations de personnes, d'entreprises ou « abritées » par une autre fondation,
- Les mutuelles, à but non lucratif, elles sont actrices de la santé et des assurances,
- Les coopératives, constituées de membres associés qui détiennent au moins une part dans la structure, leur gouvernance est fondée sur le principe démocratique « une personne, une voix »,
- Les entreprises commerciales d'utilité sociale : à statut commercial, elles respectent les principes fondateurs de l'ESS. Leur finalité est sociale, et prioritaire par rapport à leurs objectifs économiques
- EES : ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

# Atelier C : Diversifier les outils et les pratiques pour développer l'accès des structures de l'ESS à la commande publique

## La commande publique responsable, un secteur porteur pour l'ESS :

- **Loi Climat et Résilience de 2021** : un effet levier, avec l'obligation de prendre en compte les considérations sociales à l'horizon 2026 pour les contrats supérieurs au seuil européen, et le renforcement des SPASER.
- **La loi AGECE de 2020** : l'économie circulaire, un positionnement à la fois historique pour les structures inclusives, et des opportunités de développement stratégiques pour l'ensemble du secteur de l'ESS.
- **La loi EGALIM de 2018** : le renforcement des circuits courts et des produits de qualité, un secteur porteur d'opportunités pour l'ESS.

## Des leviers d'actions pour les acheteurs comme les fournisseurs :

- Par la mobilisation de techniques d'achats appropriées
- Par le renforcement de la coopération entre structures de l'ESS, afin de se positionner sur des volumes plus conséquents.

# Atelier C : Diversifier les outils et les pratiques pour développer l'accès des structures de l'ESS à la commande publique

## Les 7 piliers du SPASER de la Métropole et de la Mairie de Toulouse

- 1 Continuer de développer l'inclusion par nos achats
- 2 Développer une économie circulaire ambitieuse
- 3 Concourir au développement du secteur de l'ESS et de la plus-value sociétale
- 4 Prendre notre part dans la diminution de l'empreinte carbone et énergétique
- 5 Prendre en compte la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail
- 6 Construire une alimentation durable et locale
- 7 Consolider une relation responsable avec les fournisseurs

# Atelier C : Diversifier les outils et les pratiques pour développer l'accès des structures de l'ESS à la commande publique



## Rencontre Acheteurs Fournisseurs Solidaires - Zéro déchet

8 novembre 2022 - Musée des Abattoirs



# Ateliers thématiques



# Atelier D : Mettre en place une démarche d'achats socialement et écologiquement responsable

## **Geneviève MICHEL**

Responsable du Service Optimisation et  
Coordination des Achats, Conseil régional  
Occitanie

## **Karine BREGUIBOUL**

Facilitatrice des clauses sociales,  
PLIE Est Héraultais

## **Julien SANGRADOR**

Responsable des Affaires Juridiques et de  
la Commande Publique,  
Agglomération du Pays de l'Or

Animatrice :

## **Pauline DEHANI**

Consultante et formatrice achats responsables,  
Alliance Villes Emploi

# Atelier D : Mettre en place une démarche d'achats socialement et écologiquement responsable

## Présentation de la démarche d'une collectivité non soumise au SPASER - l'Agglomération du Pays de l'Or

### Objectifs :

- Appréhender les changements avant 2026
- Prise en compte des 3 piliers du développement durable
- Travail partenarial avec le PLIE Est Héraultais pour le volet social et développement des clauses sociales dans les marchés de travaux , de services et les prestations intellectuelles
- Recours aux marchés réservés

# Atelier D : Mettre en place une démarche d'achats socialement et écologiquement responsable

## Présentation de la démarche d'une collectivité non soumise au SPASER - l'Agglomération du Pays de l'Or

### C'est avant tout un projet politique

#### Mise en œuvre :

- Signature du Contrat Relance et Transition Ecologique (CRTE)
  - Feuille de route des objectifs du territoire
  - Fiches actions déclinées sur les achats responsables
- Adhésion projet CESAR (Collectif engagé dans les Stratégies d'Achats Responsables)
- Adhésion au Res'Occ

# Atelier D : Mettre en place une démarche d'achats socialement et écologiquement responsable

## Présentation de la démarche d'une collectivité non soumise au SPASER - l'Agglomération du Pays de l'Or

### La démarche :

- Travailler sur les process interne (amélioration, uniformiser les pratiques)
- Faire émerger une vrai politique d'achat (prendre en compte le cycle de vie du produit, le coût global)
- Déclinaison en interne en fonction des compétences
- Structurer la démarche et fédérer les communes adhérentes à l'Agglomération

# Atelier D : Mettre en place une démarche d'achats socialement et écologiquement responsable

Présentation de la démarche CESAR



## Action collective « CESAR » Collectif Engagé dans les Stratégies d'Achats Responsables

---

Action d'une durée de trois (3) ans, coconstruite par la CCI de l'Hérault au travers de son Club Stratégie Achats (*Sous présidence du Pays de l'Or*), avec le soutien financier de l'ADEME et de la Région Occitanie



# Atelier D : Mettre en place une démarche d'achats socialement et écologiquement responsable

## Présentation de la démarche CESAR



### But de l'action collective « CESAR »

- Faire émerger une réelle politique achats responsables au sein des grands donneurs d'ordres publics – privés (tous secteurs d'activités confondu)
- Participer à la structuration de la filière fournisseurs sur le territoire pour satisfaire des nouveaux besoins émergents

La vraie plus-value de l'action est de s'adresser à la fois à la fonction achats mais également aux fournisseurs travaillant avec ces acheteurs.

### Deux grandes cibles :



# Atelier D : Mettre en place une démarche d'achats socialement et écologiquement responsable

## Présentation de la démarche CESAR



### Principaux objectifs de l'action collective « CESAR » :

- **Massifier** le sujet des achats responsables en créant une dynamique forte à l'échelle territoriale
- **Sensibiliser** les acheteurs publics et privés sur la notion d'achat responsable
- **Accompagner 30 organisations** (10/an) dans la mise en œuvre d'une politique d'achats responsables
- **Sensibiliser les TPE-PME du territoire** sur la prise en compte de la RSE dans leur organisation et la formalisation des solutions (produits et services) répondant aux enjeux du DD
- **Valoriser la dynamique territoriale** d'achats responsables et partager les retours d'expérience
- **Contribuer aux plans d'actions** des territoires pour la transition écologique (plans climats, prévention des déchets, économie circulaire, etc.)



# Atelier D : Mettre en place une démarche d'achats socialement et écologiquement responsable

## Présentation de la démarche CESAR



### Programme de l'action collective « CESAR » :

#### **Côté Acheteurs :**

Opération qui mixe des ateliers collectifs et de l'accompagnement individuel pour déployer une politique d'achats responsables structurée et efficiente

Au total, trois sessions seront organisées (2022, 2023, 2024), composées chacune de 10 organisations privées et publiques. Au programme, un accompagnement par un cabinet expert via :

- 4 journées d'ateliers collectifs
- 4 journées d'accompagnement individualisé

#### **Côté TPE-PME :**

Sensibiliser sur la prise en compte de la RSE dans leur organisation et formalisation des solutions (produits ou services) répondant aux nouvelles attentes des donneurs d'ordre en matière de développement durable.

- Possibilité de réaliser un autodiagnostic pour définir un niveau de maturité,
- Réunions de sensibilisation, ateliers, webinaires
- Rendez-vous individuels avec les experts de la CCI





# Atelier D : Mettre en place une démarche d'achats socialement et écologiquement responsable

## Présentation de la démarche CESAR



### Actions directes de l'action collective « CESAR » pour l'Agglomération du Pays de l'Or :

Les ateliers individuels de l'action vise à la mise en place d'un Projet de nettoyage à l'eau ozonée (et/ou claire ?) de l'ensemble des bâtiments de l'agglomération du Pays de l'Or.

L'accompagnement du cabinet expert consiste à :

- Cartographier des sites et de leur typologie
- Evaluer des coûts globaux (temps hommes, équipements, matériels, produits, fréquence de passage, ...)
- Définir des contraintes réglementaires en fonction des typologie de site
- Evaluer des avantages et gains possibles, etc.

### → Objectif visé de la démarche :

L'accompagnement individuel vise à mettre en place une méthodologie de travail potentiellement duplicable à d'autres familles d'activités, intégrant l'achat responsable dans toutes ses dimensions (économique, social et environnemental) et permettant d'intégrer de façon pérenne de nouvelles façons d'acheter.

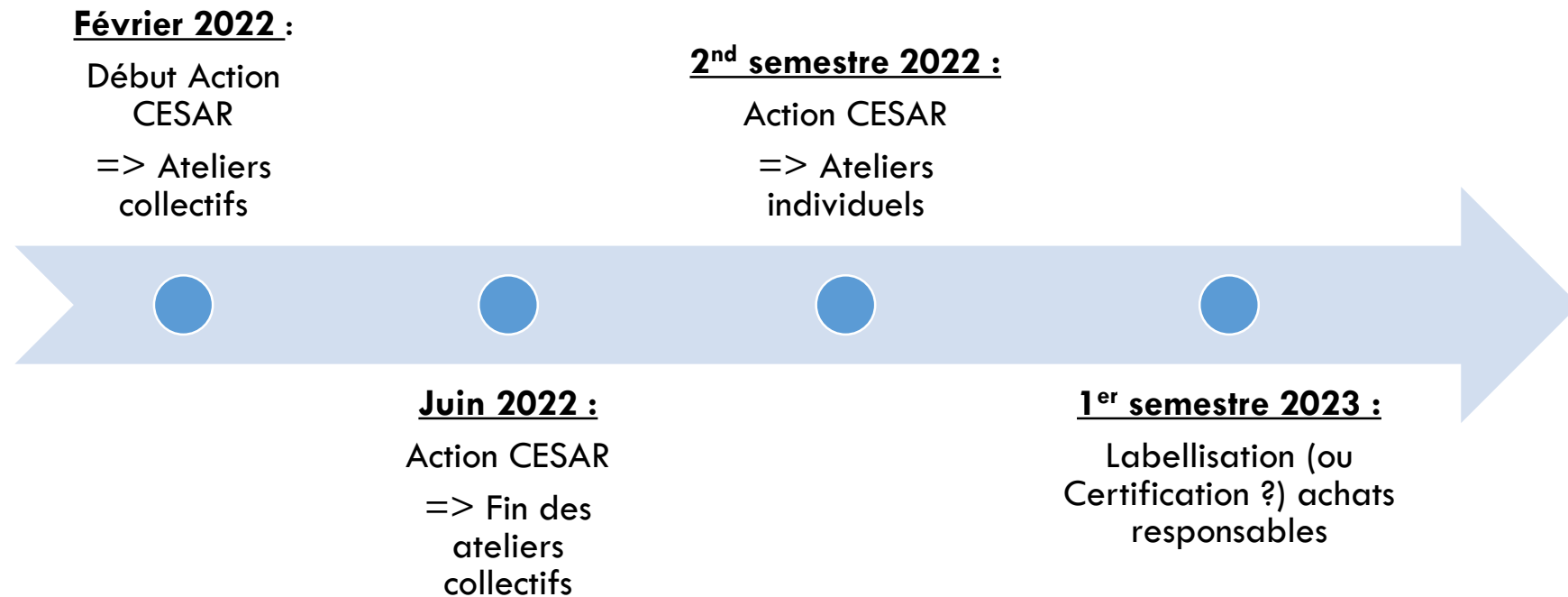


# Atelier D : Mettre en place une démarche d'achats socialement et écologiquement responsable

## Présentation de la démarche CESAR



### Temporalité de l'action collective « CESAR » à l'échelle de l'agglomération du Pays de l'Or :



# Atelier D : Mettre en place une démarche d'achats socialement et écologiquement responsable

## Présentation de la démarche CESAR



### La politique « Achats responsables » de l'Agglomération du Pays de l'Or vise à : Ambition affichée du CRTE

- Booster les critères de jugement des offres (social et environnemental)
- Réduire l'impact environnemental des achats par des clauses environnementales (ex. suppression des emballages individuels, utilisation de produits ecolabellisés, critères techniques type motorisation véhicules)
- Développer des indicateurs de suivi de la performance dans une optique d'amélioration continue des pratiques.
- Valoriser les démarches des ses partenaires et fournisseurs quant à leur responsabilité sociétale.
- Renforcer les clauses sociales dans les marchés :
  - Intégration de plan de formation
  - Intégration de plan de progrès (ex. Marché entretien du siège et site opérationnel)
  - Diversification des marchés concernés par la clause sociale (ex. marché de PI type bureaux d'études, maîtrise d'œuvre, etc.)



# Atelier E : Sécuriser les structures inclusives dans leurs relations aux donneurs d'ordre et entreprises

## **Sylvia FIGUEIREDO**

Facilitatrice des clauses sociales,  
Montpellier Méditerranée Métropole

## **Nadia IMBERNON**

Chef de service commercial, Apije

## **Jamal BENGABRIT**

Directeur, Pil'emploi

## **Marie-Hélène COCQ**

Directrice, Sentinelles des rivières

Animateur :

## **Jérôme DORMOY**

Chef de projet et Expert clause sociale, Alliance Villes Emploi

# Atelier F : Mettre en place une démarche d'achats socialement et écologiquement responsable

**Victor DELESCLUSE**

Chef de projet TZCLD,  
Montpellier Méditerranée Métropole

**Florian DU BOYS,**

Directeur général, Impala Avenir

Animatrice :

**Lucie BECDELIEVRE**

Déléguée générale, Alliance Villes Emploi

Clôture de la rencontre régionale

**Lucie BECDELIEVRE**

Déléguée générale de l'Alliance Villes Emploi

